Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00572 **Publié le 6 novembre 2026**

Délibération n° 16-2026/SC du 10 septembre 2026

Portant désignation du référent déontologue du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-DGRAC-2046 du 4 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-4802/GNC-Pr du 9 octobre 2025 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°01-2026/SC du 13 janvier 2026 portant règlement intérieur du sénat coutumier ;

Vu la délibération n°02-2026/SC du 13 janvier 2026 portant code de déontologie des sénateurs coutumiers ;

Vu la délibération n°10-2026/SC du 1er septembre 2026 portant désignation du président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2026-2027 ;

Vu la délibération n°11-2026/SC du 10 septembre 2026 portant désignation des sénateurs coutumiers composant le bureau du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2026-2027 ;

adopte les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : M. Maxime TAUAFU est désigné en qualité de référent déontologue pour le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le référent déontologue a compétence pour l'ensemble des sénateurs de la mandature 2026-2027.

Article 3 : La présente délibération est notifiée à l'intéressé. Elle est transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et aux présidents des huit conseils coutumiers. La présente délibération est publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

RICHARD POARAIRIWA

Le porte-parole du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

LUDOVIC BOULA